

# Plan Local d'Urbanisme

## 4 - RÈGLEMENT GRAPHIQUE Plan 4.2.1

Arrêté par délibération du Conseil Municipal du 8 novembre 2019  
Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 20 mai 2021

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 approuvée par par délibération du Conseil Municipal du 20 janvier 2026

Échelle : 1/9000



- batiments
- ZONES DU PLU
  - Ua1 : Secteur à vocation mixte d'habitat ancien du chef-lieu de La Giettaz
  - Ua2 : Secteur à vocation mixte de forte densité en renforcement du chef-lieu
  - Ub : Secteur à vocation mixte de densité modérée
  - Uc : Secteur à vocation touristique de la Villa Jeanne d'Arc
  - AU : Secteur d'urbanisation future
  - N : Secteurs, équipés ou non, à protéger en raison de la qualité des sites, milieux naturels, des paysages
  - Ns : Secteur naturel correspondant au domaine skiable
  - Nsr : Secteur du domaine skiable accueillant des restaurants d'altitude
  - Nt : Secteur touristique du Col des Aravis
  - A : Secteur agricole, équipés ou non, à protéger en raison de la richesse agronomique
  - Ap : Secteur agricole protégé pour sa valeur agronomique et paysagère
- PRESCRIPTIONS SURFACIQUES
  - ▨ Bâtiments pouvant changer de destination au titre de l'article L151.11 2°
  - ⊠ Emplacement réservé
  - ⬡ OAP
  - ▭ Trame de salubrité publique R151 34 1° au regard de la ressource en eau potable : constructions interdites sauf exceptions
  - ⊞ Zones humides protégées au titre de l'article L151.23
- INFORMATIONS
  - ★ Bâtiment d'élevage
  - ★ Chalet alpage
  - Construction nouvelle ou autorisée non cadastrée

### Liste des Emplacements Réservés :

ER n°	Destination	Bénéficiaire	Lieu	Surface (m²)
1	Espace public et parking	Commune	Chef-lieu	474
2	Équipement public	Commune	Chef-lieu	98
3	Équipement public	Commune	Chef-lieu	632
4	Implantation de collecteurs d'ordures ménagères	Commune	Grand Maison	67
5	Implantation de collecteurs d'ordures ménagères	Commune	La Caillière	38
6	Aminagement de voirie	Commune	Sur le Nant	307
7	Implantation de collecteurs d'ordures ménagères	Commune	Le Biolay	40
8	Cheminement piéton	Commune	Chef-lieu	342

